

SEANCE DU 22 AVRIL 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois d'avril, le Bureau
exercice : de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',
48 s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la
présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :

48
Date de la
convocation :
15 avril 2026

Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS, Aurélie GRAVALLON, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, M. Bertrand RODOT, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette LETOUBLON, M. Guillaume BADET, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Stéphane BESSON, Mme Elise MYAT, M. Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Elodie BERNARD, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Sylvie MARTIN, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE

5.3 DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS

C2026-81 Commission consultative et paritaire « Energie » SYDESL-EPCI : désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et suppléant(e)

Le président expose que la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique promulguée le 18 août 2015 introduit en son article 198 la création d'une commission consultative entre tout syndicat autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Le SYDESL a souhaité créer une commission consultative et paritaire « Energie » SYDESL-EPCI afin de continuer à œuvrer en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

La commission « Energie » :

- La commission doit coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissements et faciliter l'échange de données ;
- La commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements des EPCI, ces derniers disposant d'au moins un représentant ;
- Cette commission est présidée par le président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an ;

Ses prérogatives potentielles :

- Elaboration du PCAET (plan climat air énergie territorial) – actions d'efficacité énergétique (diagnostics énergétiques, CEE, accompagnement rénovation énergétique, ...) ;
- Développement d'installations d'énergies renouvelables ;
- Déploiement d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques. Le syndicat en a adopté le schéma départemental le 22 mai 2015 ;
- Maîtrise d'ouvrage et entretien d'infrastructures destinées au passage de réseaux de communications électroniques. Le SYDESL va mettre à disposition ses infrastructures de distribution d'électricité pour le déploiement de la fibre optique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015992 du 17 août 2015 de transition énergétique et notamment son article 198 relatif à la création d'une commission de consultation avec les EPCI à fiscalité propre, transcrit à l'article L.2224-37-1 du CGCT ;

Vu les statuts du SYDESL, et notamment sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) ;

Considérant que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, cela doit avoir lieu à bulletin secret sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT) ;

Le Conseil Communautaire de la CC Bresse Louhannaise Intercom' ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

ELIT Monsieur Didier LAURENCY en tant que représentant titulaire et Monsieur Jean-Luc VILLEMAIRE en tant que représentant suppléant à la Commission consultative et paritaire « Energie » SYDESL-EPCI.

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 29 avril 2026

